

## COMMUNIQUÉ

Le 25 mars 2018, la Cellule Permanente de veille contre la pédophilie mise en place par la Conférence des Évêques de France m'a transmis sans délai un dossier d'accusation d'attouchements sur mineurs. Le lendemain, j'ai fait un signalement à la Justice – et le Modérateur Général des Foyers de charité a fait de même – afin que la lumière soit faite. Dans son communiqué du 29 octobre 2018, le Procureur de la République de Châlons déclare que, suite à l'enquête préliminaire qu'il avait diligentée, aucune infraction ne peut être retenue contre le Père François-Jérôme Leroy. Je suis soulagé de pouvoir le dire.

Aujourd'hui, je prends acte que le Procureur a annoncé des poursuites pour dénonciation calomnieuse à l'encontre de ceux qui ont accusé à tort le Père Leroy. Je redis ma confiance dans la Justice, seule habilitée pour faire toute la lumière sur cette affaire. J'ai manifesté cette confiance depuis le début en signalant les accusations et en prenant des mesures conservatoires dans le seul but de protéger d'éventuelles victimes et de garantir le déroulement serein de l'enquête, sans présumer d'une quelconque culpabilité. Je remercie le Père Leroy d'avoir accueilli ces mesures de prudence.

Je souhaite exprimer à nouveau ma confiance et mon soutien à tous les prêtres du diocèse. Eux aussi ont été blessés. Qu'ils sachent que je les respecte trop pour agir inconsidérément à leur encontre.

Oui, il y a eu tristement des prêtres au comportement délictueux ou criminel. Je redis ma honte et ma tristesse. L'Église est engagée résolument dans l'éradication de ce fléau. J'affirme mon entière détermination à participer à ce travail de purification par la prévention, la vigilance et l'action. Je demeure toujours prêt à accueillir toute victime ou toute personne désirant me parler. La cellule d'écoute des diocèses de Châlons et Reims est aussi à leur disposition : [cellule@ecoute.info](mailto:cellule@ecoute.info)

Mgr François Touvet  
évêque de Châlons  
le 29 octobre 2018